

**2024-03**

## **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Etienne CORNU, Philippe DURIN, Rémi GUYOMARD, Christine HUNKELER, Florent GAMBU, Annick GUERARD, Alain NAVE, Dominique QUIESSE, Stéphane VIRAPIN, Céline LEFEBVRE, Françoise DESOMBRE, Yvon GUEDES, Franck DORTIGNAC.

Etaient absents excusés: Benoît CLATOT,

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

### **Approbation du PV du Conseil Municipal du 26/03/2024 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 26 mars 2024.

### **Délibération n°19-2024 : Modification du RIFSEEP**

Le comité technique en date du 18/04/2024 a approuvé notre projet de modification du RIFSEEP. Précisé ci-dessous :

Il est décidé de modifier le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

L'IFSE pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public de la collectivité. Son versement est mensuel. Il est proratisé en fonction du temps de travail.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- Rédacteurs territoriaux
- Assistant de conservation du patrimoine
- Adjoint administratifs territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux
- Adjoint techniques territoriaux
- animateurs territoriaux

Chaque cadre d'emploi concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafonds

Groupe	Niveau de responsabilité Fonctions	Fonctions	Plafonds (en Euros)
B1	Direction de la collectivité	Secrétaire de mairie	10 000
B2	Coordination d'un service Encadrement ou coordination d'une équipe	Sans objet	9 000
B3	De l'expertise, Encadrement de proximité	Sans objet	8 000
C1	Des sujétions ou des responsabilités particulières Encadrement ou coordination d'une équipe	Responsable d'équipe Comptable Chargé de l'urbanisme et de l'état civil Chargé de la communication Agent technique - agent de maîtrise	7 000
C2	Fonctions opérationnelles d'exécution Toutes les fonctions qui ne sont pas dans le C1	Agent d'exécution Agent d'accueil Agent polyvalent des services techniques Agents de l'entretien des bâtiments	6 000

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- Effectif d'agents à encadrer
- Coordination d'activités
- Degré de responsabilité de projet
- Responsabilité de formation d'autrui
- Contraintes horaires
- Maîtrise des outils « métiers »

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6411 et 6413 du budget.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents accepte la modification du RIFSEEP comme présenté .

### **Délibération n° 20-2024 : Indemnités des élus**

L'Inspectrice divisionnaire des Finances publiques nous a expliqués que les délibérations prises en 2020 fixant le montant des indemnités des élus étaient obsolètes du fait des majorations successives des indices bruts. Elle précise qu'il vaut mieux ne pas faire référence à un montant ou un indice brut majoré sous peine de devoir délibérer à chaque changement d'indice et qu'il est préférable d'indiquer uniquement « tel pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique »

Ainsi « 25 % de l'indice 1027 » voté en 2020, devient « 25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique » et « 8,5 % de l'indice 1027 » devient « 8,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ». Les sommes versées restent identiques et ne modifient en rien les comptes.

### **Cheminement partagé :**

Monsieur Nave présente une esquisse de ce que pourrait être le cheminement partagé entre l'entrée du village et le centre bourg. Sur la bande de 5m acquise par la commune, il est envisagé un revêtement imperméable sur une bande de 2m de large, une noue d'environ 1,5m de large afin de recueillir les eaux pluviales et une haie .

Pour préserver la stabilité du bâtiment situé à proximité de ce cheminement il est envisagé de ne prendre qu'une bande de 3m au droit de celui-ci. Cette solution qui supprime la noue destinée à recueillir les eaux pluviales n'est possible que parce qu'un avaloir et la pente naturelle du terrain à cet endroit le permettent.

Madame Guérard pense qu'un trottoir serait suffisant et que ce cheminement est trop court puisqu'il ne couvre pas tout le tronçon entre l'entrée du village et le centre.

Monsieur Guédès pose des questions techniques sur la nature du revêtement imperméable ainsi que sur le décaissement et la consolidation du talus.

Monsieur Guyomard et Monsieur Quiesse s'interrogent sur la sécurisation des piétons et des cyclistes.

Monsieur Virapin s'interroge lui aussi sur la nature du revêtement imperméable et sur le taux des subventions

Madame le Maire précise que cette présentation n'est qu'une esquisse et que la commission travaux devra y travailler plus finement avec l'appui du département, du SDE, et peut-être d'un bureau d'études.

### **Compte rendu des réunions inter-communales**

#### **SIAEPA du Crevon :**

Madame le Maire explique que la dernière réunion du Siaepa a été consacrée aux votes des budgets et comptes administratifs des trois entités du syndicat à savoir l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

#### **SIVOS de la région de Martainville :**

Madame Hunkeler informe les conseillers que le budget 2024 du SIVOS a été voté. Il s'élève à la somme de 618 000€ en augmentation par rapport à l'an dernier et la participation d'Auzouville est de 123 000€. Le Sivos emploie 20 salariés ce qui explique la place importante de masse salariale dans le budget.

Un appel d'offres pour le renouvellement du marché concernant la fourniture des repas a été lancé. Ouverture des plis le 23 mai.

#### **SSIAD :**

Madame Desombre informe le conseil qu'une nouvelle aide soignante a été recrutée en raison d'un départ à la retraite et que les services du SSIAD assurent toujours la gestion de 66 lits.

### **Questions diverses :**

- Monsieur Guyomard informe le conseil avoir rencontré l'ONF le 15 avril 2024 pour faire suite au projet de cloisonnements (travées pour l'exploitation et le débardage) présenté par l'organisme et qui n'a pas été validé.

Un nouveau projet a été présenté diminuant le nombre de travées prévues suite à des vues aériennes faites l'hiver dernier qui nous indiquent la topographie du site (relief, pente...). Le marquage de ces cloisonnements aura lieu à l'automne 2024. Une parcelle de bois fera l'objet d'une coupe et sera mise en vente au printemps 2025. L'hiver 2026-2027 nous procéderons à l'enrichissement de nouvelles parcelles .

L'ONF constate également que des travaux de débardage de bois privé, sur une parcelle contigüe à la nôtre, ont détérioré l'allée centrale de notre bois. Des travées sauvages ont été faites sans notre accord. Des travaux de réhabilitation de ce chemin s'imposent afin de rétablir les exutoires d'eaux pluviales.

Une réglementation d'utilisation du chemin et du bois doit être mise en réflexion afin d'éviter ce genre de dérive déstabilisant notre projet à long terme. Visite de la commission travaux prévue le 18 mai 2024.

- Madame Jégat signale à Monsieur GUYOMARD que les avaloirs du CV7 dit « la grange du chemin » ont besoin d'être nettoyés pour permettre l'écoulement naturel des eaux. Il en est de même sur le CR 32 dit « chemin d'Auzouville à Grainville »

- Le commercial de la société SATD en charge du terrain multisports va venir le 16 mai 2024 pour constater l'arrêt des travaux et trouver une solution afin de terminer rapidement le chantier.

Séance levée à 22h30

Prochaine réunion le mardi 2 juillet 2024 à 20h30